



## PROCES-VERBAL

MAIRIE DE LARDIER & VALENÇA  
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2023

### Département des HAUTES-ALPES

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Séance du 09 février 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 09 février à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 02 février s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents** : M. ALLAUD Laurent, Mme BLANC-POUILLARD Brigitte, M. BOCCOZ Yves, M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Frédéric, M. NOMIUS Jean-Pierre, Mme PESCIO Patricia, M. ROBERT Joël, Mme ROBERT Valérie, Mme STEFANI Noëlle, M. THOMASSIN Gilles.

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia PESCIO

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 03 novembre 2022 qui est **adopté à l'unanimité**.

---

### Ordre du jour

---

- Point sur les dossiers d'actualité et des travaux.
- Demande de financement à l'Agence de l'eau pour le dossier « Travaux d'urgence d'interconnexion au réseau d'eau potable avec les communes de Barillonnette et Vitrolles avec Lardier et Valença » dans le cadre de l'appel à projets « sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités ».
- Point sur les parcelles communales à la location (les îles).
- Acquisition de matériel de reliure (machine, couvertures) en commun avec la commune de Vitrolles.
- Réflexion sur les futurs budgets communaux.
- Point et réflexion sur les tarifs de location de la salle Serre Soleil et du gîte communal.
- Schéma directeur de la mobilité de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE.
- Echange entre M. FAURE Michel et la commune de Lardier et Valença (chemin des îles)
- Questions diverses (projet de schéma d'éclairage public, fibre, école, démarche « voisins vigilants et solidaires »...)

---

### Ouverture de séance

---

Le Maire ouvre la séance et fait un point sur la situation des travaux, projets et dossiers en cours et à prévoir :

- Les travaux d'enfouissement des lignes au « Pré de Clare » (Plan de Lardier) avancent bien et suivent leurs cours.
- Les travaux de la « montée du calvaire » sont terminés, il faudra réfléchir dans un futur proche au devenir de ce terrain qui est viabiliser et situé en zone U.
- Point sur le déneigement qui s'est déroulé sans anomalie.
- Point sur l'entretien de la végétation sur les bords de voiries.
- Entretien des réservoirs d'eau à prévoir au printemps.

- Le maire informe les membres présents qu'une canalisation était bouchée à « l'impasse de la Combe », le problème est désormais résolu et le maire remercie la société AESP PAUCHON pour son intervention rapide.
- Problème détecté à l'école concernant une canalisation (problème d'évacuation), il paraîtrait qu'une racine du figuier planté devant l'école pourrait toucher le tuyau.

---

### DELIBERATION N° 2023-01

Demande de financement à l'agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projets « Sécurisation de l'alimentation en potable pour les collectivités » pour les travaux d'urgence d'interconnexion au réseau d'eau potable avec les communes de Barillonnette et Vitrolles avec Lardier et Valença

---

Le Maire rappelle aux membres présents que les travaux d'urgence d'interconnexion au réseau d'eau potable avec les communes de Barillonnette et Vitrolles avec Lardier et Valença sont prévus cette année.

Il propose de faire une demande de financement auprès de l'agence de l'eau dans le cadre de l'appel à projets de « Sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités ».

Le Maire propose le plan de financement suivant :

<b>ETAT DETR (30 %)</b>	<b>48 000 €</b>
<b>Agence de l'eau (50 %)</b>	<b>80 000 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>32 000 €</b>

---

<b>MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION</b>	<b>160 000 €</b>
--	------------------

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré avec **11 voix POUR**, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la proposition de son Maire.
- **Sollicite** les demandes de financements.
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération.

---

### DELIBERATION N° 2023-02

Convention et achat d'une relieuse en partenariat avec la commune de Vitrolles

---

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal :

Que la commune doit procéder à la reliure des documents administratifs et règlementaires de la mairie sur plusieurs années. Aux vues des coûts nécessaires pour ce faire, elle propose au conseil municipal l'achat d'une machine à relier en partenariat avec la commune de Vitrolles dans un souci d'économie.

Cette relieuse sera achetée par la commune de Lardier et Valença et la moitié du prix sera remboursée par la commune de Vitrolles sous forme de subvention d'équipement.

La convention d'utilisation validée par les deux communes est annexée à la présente délibération

Etant entendu l'exposé de son Maire avec **11 voix POUR**, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la proposition de son Maire ;
- **Décide** d'acheter la machine à relier en partenariat avec la commune de Vitrolles ;
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette délibération.

## DELIBERATION N° 2023-03

### Echange de parcelles entre la commune de Lardier et Valença et Monsieur FAURE Michel

Le Maire informe l'assemblée présente que les Géomètres-Experts TOULEMONDE-BONTOUX nous ont adressé un plan de repérage relatif au projet d'échange entre la commune de Lardier et Valença et Monsieur Michel FAURE.

Le Maire présente à l'assemblée le plan de repérage, l'échange consisterait à céder à Monsieur Michel FAURE une partie de la parcelle C 500 pour une contenance de 259 m<sup>2</sup> et Monsieur Michel FAURE cédera une partie de sa parcelle C 457 pour 259 m<sup>2</sup> également.

Au vu des éléments présentés, le Maire propose de délibérer pour accepter cette proposition.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré avec **11 voix POUR**, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la proposition de son Maire.
- **L'autorise** à signer toute pièce afférente à cet échange.

### PARCELLES COMMUNALES LOUEES AUX « ÎLES »

Monsieur le Maire fait le point sur les parcelles communales louées/à louer aux « îles » :

- 1<sup>er</sup> dossier : parcelle D 768 qui longe la Combe, cette parcelle a été libérée le 31/12/2022 suite à la demande de la SCEA La Romeyère par courrier recommandé en date du 07/12/2022. Le Maire informe l'assemblée qu'il conviendra de contacter la Carrières et Ballastières des Alpes (CBA) pour l'intervention d'un géomètre afin de délimiter le droit de passage de la CBA ce qui engendrera une réduction de la parcelle D 768. La parcelle sera ensuite reproposée à la location.
- 2<sup>ème</sup> dossier : Bail de M. PARA pour le 2<sup>e</sup> lot sur la parcelle D 767, la SAFER se chargera de la rédaction du bail, celui-ci aura une durée de 30 ans.
- 3<sup>ème</sup> dossier : le Maire propose que la parcelle C 504 d'une contenance de 11 518 m<sup>2</sup> soit mise à la location et doit donc faire l'objet d'un appel à candidature pour le choix de l'exploitant.
- 4<sup>ème</sup> dossier : bail de M. ROBERT Benjamin (parcelles D 769, D 770, D 485, D 486, C 489 et C 490)

**Monsieur ROBERT Joël quitte la salle.**

Le Maire propose à l'assemblée que le bail de M. ROBERT Benjamin soit rédigé par la SAFER directement en 3-6-9, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

**Monsieur ROBERT Joël revient en séance.**

### REFLEXION SUR LES BUDGETS COMMUNAUX

Le Maire rappelle à l'assemblée la fermeture de la trésorerie de Tallard, transfert au Service de Gestion Comptable de Gap, une nouvelle organisation est en place. Madame COLLIGNON nous épaulera pour l'élaboration des budgets.

### POINT ET REFLEXION SUR LES TARIFS DE LA SALLE SERRE SOLEIL ET DU GÎTE COMMUNAL

Le Maire donne les tarifs actuels de la salle et du gîte, le Maire propose à l'assemblée de faire un groupe de travail pour faire le point et proposer de nouveaux tarifs qui sont relativement bas et également de revoir le règlement de la salle Serre Soleil et l'utilisation du four communal. Après cette proposition, le groupe de travail sera composé de : Yves BOCCOZ, Valérie ROBERT, Noëlle STEFANI et Gilles THOMASSIN.

### SCHEMA DIRECTEUR DE LA MOBILITE

Le Maire rappelle que dans le cadre du schéma directeur de la mobilité, l'enquête sur la mobilité lancée par la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE a débutée le 30 janvier et se terminera le 5 mars 2023. A l'issue de cette enquête et en complément de celle-ci, des réunions publiques seront organisées dans différentes communes.

## VOISIN VIGILANTS ET SOLIDAIRES

Présentation de la plaquette d'information « Voisins vigilants et Solidaires », le coût est de 400€/an pour l'adhésion sans l'achat des panneaux. Une réunion de travail pourrait se faire pour discuter de ces démarches, chercher d'autres dispositifs, mise en place de caméras etc...

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Sécheresse 2022 : reconnaissance de calamité agricole sur les prairies et parcours, les agriculteurs peuvent déposer leur dossier de demande d'indemnisation auprès de la DDT en version papier ou faire une déclaration sur Télécalam.
- Réunion avec ESCOTA pour le pont de l'autoroute entre le « Pré de Clare » et les « Calades », il serait nécessaire de reprendre ce pont (refaire l'enrobé, élargissement pour le croisement des voitures...)
- Elaboration du prochain bulletin municipal : prévu très prochainement.
- Travaux fibre chemin du Meï : permission de voirie accordée, les travaux vont débiter prochainement.
- Ecole : Projet de voyage à Lyon, la commune participera ainsi que l'association La Marelle - Grève, service minimum assuré.

---

FIN DU CONSEIL  
20H30

---

Le Maire,

Rémi COSTORIER

